



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 10 septembre 2018

Semaine

OFSP-Bulletin 37/2018

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse	7
Prévention du suicide : activités variées dans toute la Suisse	10

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 35^e semaine (04.09.2018)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella www.bag.admin.ch/rapport-grippe.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e La définition de cas a été modifiée. Les chiffres ne sont par conséquent pas comparables avec ceux des bulletins plus anciens.

^f Inclut les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 35^e semaine (04.09.2018)^a

	Semaine 35			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	1 0.60	3 1.80	1 0.60	5 0.80	9 1.40	6 0.90	135 1.60	112 1.30	109 1.30	95 1.70	72 1.30	78 1.40
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b		1 0.60	3 1.80	2 0.30	8 1.20	6 0.90	15021 177.60	9471 112.00	3689 43.60	13639 239.60	7717 135.60	3556 62.50
Légionellose	9 5.50	9 5.50	11 6.80	48 7.40	65 10.00	40 6.20	559 6.60	435 5.10	370 4.40	378 6.60	309 5.40	239 4.20
Méningocoques: maladie invasive		1 0.60	1 0.60	3 0.50	1 0.20	2 0.30	57 0.70	57 0.70	47 0.60	48 0.80	46 0.80	39 0.70
Pneumocoques: maladie invasive	4 2.50		9 5.50	16 2.50	15 2.30	23 3.50	984 11.60	949 11.20	842 10.00	709 12.50	668 11.70	558 9.80
Rougeole	1 0.60	3 1.80		2 0.30	11 1.70	2 0.30	54 0.60	102 1.20	46 0.50	28 0.50	79 1.40	42 0.70
Rubéole^c							2 0.02	1 0.01		2 0.04	1 0.02	
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	4 2.50	10 6.20	3 1.80	30 4.60	27 4.20	46 7.10	555 6.60	574 6.80	592 7.00	391 6.90	371 6.50	408 7.20
Transmission féco-orale												
Campylobactériose^e	158 97.20	227 139.60	220 135.30	841 129.30	963 148.00	992 152.50	7281 86.10	7454 88.10	7961 94.10	4992 87.70	4907 86.20	5540 97.30
Hépatite A	4 2.50	2 1.20		14 2.20	5 0.80	4 0.60	100 1.20	89 1.00	37 0.40	60 1.00	74 1.30	26 0.50
Hépatite E	2 1.20			3 0.50			38 0.40			38 0.70		
Infection à E. coli entérohémorragique	33 20.30	26 16.00	20 12.30	110 16.90	98 15.10	56 8.60	791 9.40	589 7.00	437 5.20	529 9.30	436 7.70	318 5.60
Listériose	1 0.60	2 1.20	3 1.80	4 0.60	5 0.80	6 0.90	49 0.60	45 0.50	60 0.70	40 0.70	35 0.60	42 0.70
Salmonellose, S. typhi/paratyphi	3 1.80	3 1.80	1 0.60	5 0.80	8 1.20	4 0.60	25 0.30	21 0.20	25 0.30	18 0.30	15 0.30	17 0.30
Salmonellose, autres	54 33.20	117 71.90	76 46.70	217 33.40	357 54.90	264 40.60	1654 19.60	1679 19.80	1468 17.40	926 16.30	1104 19.40	932 16.40
Shigellose	5 3.10	1 0.60		37 5.70	9 1.40	16 2.50	206 2.40	138 1.60	190 2.20	150 2.60	79 1.40	115 2.00

	Semaine 35			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydirose	189 116.20	271 166.60	262 161.10	801 123.10	905 139.10	873 134.20	11019 130.30	11016 130.20	10904 128.90	7322 128.60	7408 130.10	7377 129.60
Gonorrhée	50 30.70	65 40.00	47 28.90	262 40.30	240 36.90	202 31.00	2628 31.10	2463 29.10	2313 27.40	1836 32.20	1687 29.60	1655 29.10
Hépatite B, aiguë					2 0.30	2 0.30	38 0.40	33 0.40	35 0.40	19 0.30	16 0.30	27 0.50
Hépatite B, total déclarations	20	21	27	83	71	93	1251	1238	1450	823	768	979
Hépatite C, aiguë			2 1.20			2 0.30	30 0.40	37 0.40	50 0.60	17 0.30	27 0.50	33 0.60
Hépatite C, total déclarations	21	28	35	77	97	101	1376	1411	1492	918	935	1040
Infection à VIH	1 0.60	16 9.80	11 6.80	20 3.10	43 6.60	36 5.50	404 4.80	505 6.00	524 6.20	268 4.70	329 5.80	368 6.50
Sida		2 1.20			4 0.60	5 0.80	59 0.70	82 1.00	74 0.90	39 0.70	62 1.10	51 0.90
Syphilis	19 11.70	30 18.40	28 17.20	108 16.60	103 15.80	81 12.40	1289 15.20	1155 13.70	1015 12.00	929 16.30	791 13.90	687 12.10
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose		1 0.60		1 0.20	3 0.50		6 0.07	11 0.10	4 0.05	5 0.09	8 0.10	4 0.07
Chikungunya		2 1.20	3 1.80	1 0.20	3 0.50	4 0.60	5 0.06	23 0.30	35 0.40	3 0.05	16 0.30	26 0.50
Dengue		1 0.60	4 2.50	5 0.80	23 3.50	23 3.50	148 1.80	173 2.00	204 2.40	104 1.80	111 2.00	139 2.40
Encéphalite à tiques	12 7.40	5 3.10	8 4.90	55 8.40	25 3.80	33 5.10	408 4.80	221 2.60	195 2.30	322 5.70	183 3.20	164 2.90
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune							1 0.01			1 0.02		
Fièvre Q	1 0.60	2 1.20		3 0.50	7 1.10	3 0.50	50 0.60	39 0.50	48 0.60	38 0.70	27 0.50	36 0.60
Infection à Hantavirus							2 0.02	2 0.02	2 0.02	1 0.02		1 0.02
Infection à virus Zika			4 2.50		1 0.20	13 2.00	12 0.10	19 0.20	43 0.50	4 0.07	8 0.10	43 0.80
Paludisme	4 2.50	13 8.00	16 9.80	36 5.50	47 7.20	41 6.30	293 3.50	337 4.00	379 4.50	206 3.60	253 4.40	231 4.10
Trichinellose							1 0.01		1 0.01			
Tularémie		2 1.20	2 1.20	7 1.10	12 1.80	6 0.90	142 1.70	87 1.00	60 0.70	77 1.40	66 1.20	36 0.60
Autres déclarations												
Botulisme								3 0.04	2 0.02		2 0.04	1 0.02
Diphthérie ^f					1 0.20		1 0.01	4 0.05	5 0.06	1 0.02	2 0.04	4 0.07
Maladie de Creutzfeldt-Jakob	1 0.60	1 0.60		4 0.60	3 0.50	1 0.20	15 0.20	19 0.20	14 0.20	10 0.20	13 0.20	8 0.10
Tétanos												

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 31.8.2018 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	32		33		34		35		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Suspicion d'influenza	4	0.5	2	0.2	4	0.3	0	0	2.5	0.3
Oreillons	0	0	1	0.1	0	0	0	0	0.3	0
Coqueluche	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1
Piqûre de tiques	21	2.4	19	1.9	8	0.7	20	2.0	17	1.8
Borréliose de Lyme	17	2.0	19	1.9	12	1.0	14	1.4	15.5	1.6
Herpès zoster	9	1.0	4	0.4	4	0.3	8	0.8	6.3	0.6
Néuralgies post-zostériennes	2	0.2	1	0.1	2	0.2	1	0.1	1.5	0.2
Médecins déclarants	111		129		146		132		129.5	

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

4 septembre 2018 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. A partir d'avril jusqu'en octobre, l'OFSP publie durant la première semaine du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) et une estimation des consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et des cas de borréliose.

Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent également consulter les cartes de l'OFSP relatives à la FSME et l'application mobile tiques qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vague et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). Trente-trois cas ont été enregistrés au cours du mois d'août 2018.

Le nombre de cas, cumulé depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis 2000, entre 43 et 308 cas ont été déclarés de janvier à août. Cette année, 308 cas ont été enregistrés jusqu'à fin août (figure 2). Ce nombre est le plus élevé en comparaison pluriannuelle.

Figure 1
Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2016–2018 (2018: situation fin août)

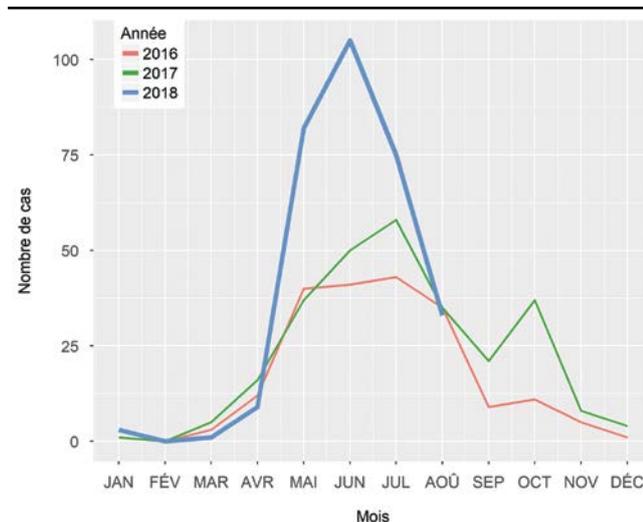


Figure 2
Nombre de cas de FSME, cumulé depuis le début de l'année, comparaison 2000–2018 (2018: situation fin août)

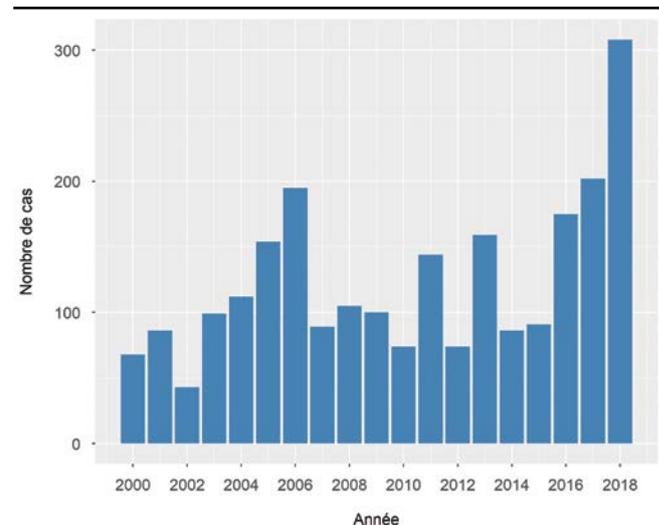
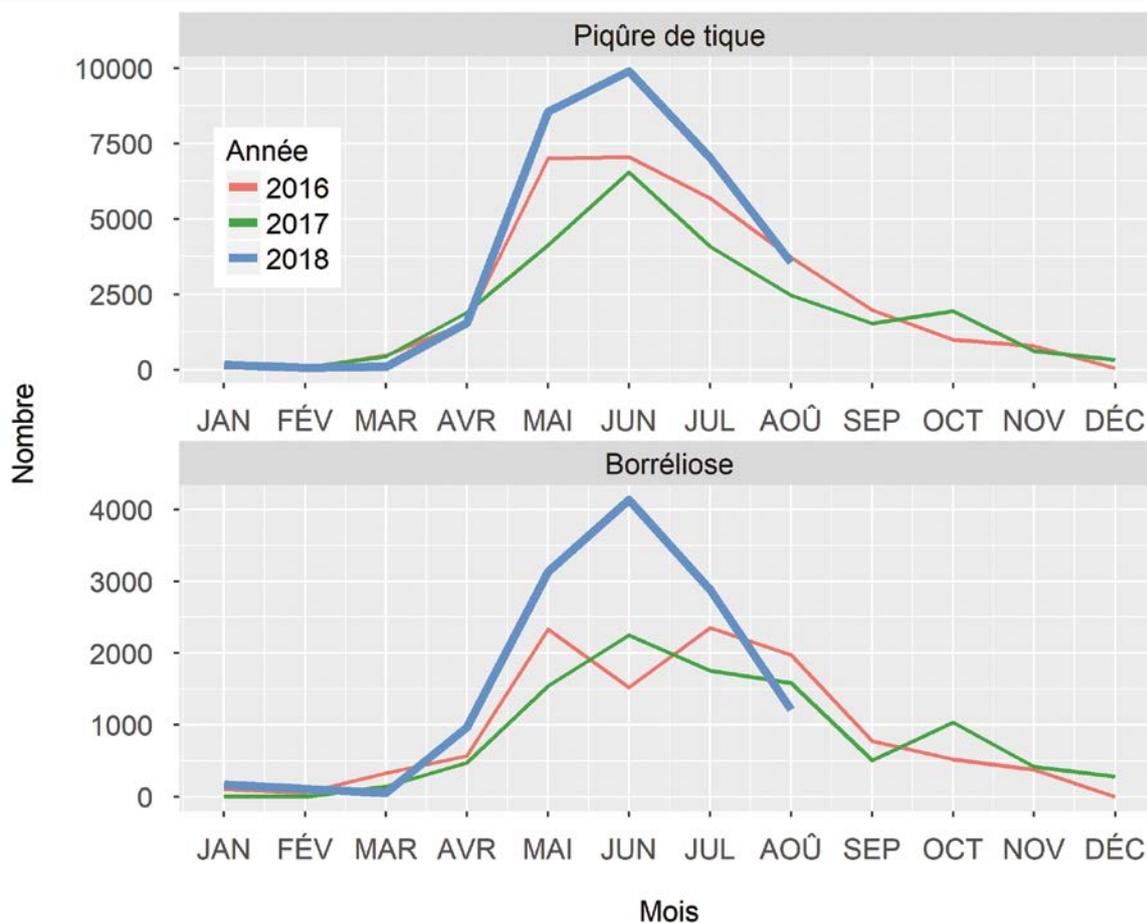


Figure 3

Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de cas de borréliose, par mois en cours de saison, comparaison 2016–2018 (2018: situation fin août)

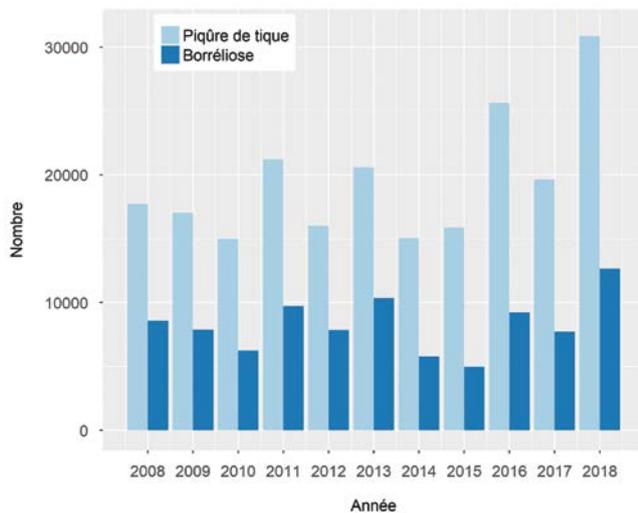


Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de cas de borréliose

En raison de leur fréquence élevée, l'OFSP recense les cas de piqûre de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Celui-ci est constitué d'un réseau de médecins de premier recours qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise le nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et le nombre de cas de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008.

Le nombre mensuel de consultations médicales pour des piqûres de tiques et de cas de borréliose évolue par vague pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 3).

Figure 4
Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008–2018 (2018 : situation fin août)



Jusqu'à fin août, on estime à 30 900 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 12 700 le nombre de cas de borréliose aiguë (figure 4). En comparaison pluriannuelle, ces deux valeurs sont très élevées.

Evaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tiques et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas survenus pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison de piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de cas de borréliose. Seule environ la moitié des patientes et des patients avec une borréliose aiguë se souviennent d'avoir été piqués par une tique.

Les estimations du nombre de consultations pour une piqûre de tique et du nombre de consultations pour une borréliose sont très élevées en 2018, en comparaison pluriannuelle. Le nombre de cas de FSME a atteint la valeur la plus élevée jamais enregistrée depuis le début de la surveillance. Veuillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les piqûres de tiques sur la page Méningo-encéphalite à tiques (FSME) ou Borréliose A–Z (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/uebertragbare-krankheiten/infektionskrankheiten-a-z/zeckenuebertragung-krankheiten.html>).

Contact

Office fédéral de la santé publique
 Unité de direction Santé publique
 Division Maladies transmissibles
 Téléphone: 058 463 87 06

Prévention du suicide : activités variées dans toute la Suisse

Le 10 septembre aura lieu la journée mondiale de la prévention du suicide, lancée par l'Organisation mondiale de la santé. Dans le cadre de cette journée, diverses organisations présentent leurs activités. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) lance une plate-forme en ligne avec des exemples pratiques, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) propose une plate-forme d'échange d'expérience et de coordination dans le cadre d'un colloque et les CFF considèrent que les mesures de prévention mises en œuvre pour prévenir les suicides sur les voies ferrées ont fait leurs preuves.

Chaque jour, deux ou trois personnes se suicident en Suisse. Un décès sur trois chez les jeunes hommes et un sur cinq chez les jeunes femmes résulte d'un suicide. Les hommes de plus de 75 ans présentent le taux de suicide le plus élevé. Chaque jour, 20 à 30 personnes reçoivent des soins médicaux à la suite d'une tentative de suicide. Une tentative de suicide se produit souvent dans un état de détresse psychique. La plupart des personnes suicidaires ne veulent pas mourir. Les crises sont en majorité temporaires et peuvent concerner tout un chacun.

Dans le cadre du plan d'action national pour la prévention du suicide adopté en 2016 par la Confédération et les cantons, l'OFSP lance le 10 septembre une plate-forme en ligne. Elle présente des exemples de pratiques tirés de toute la Suisse. L'échange entre les différents acteurs de la prévention du suicide sera ainsi renforcé et illustrera la diversité des activités.

L'OFAG rassemble des professionnels de la prévention et des personnes issues de l'agriculture lors du colloque sur la prévention du suicide dans l'agriculture, dans l'objectif d'échanger des expériences et de trouver des manières de coordonner les activités et les offres.

Ces dernières années, les CFF ont mis en œuvre un plan de mesures afin de réduire le nombre de suicides sur les voies ferrées. Ils tirent le bilan dans un dossier. Les mesures ont fait leurs preuves, même si leurs effets ne peuvent être constatés qu'à long terme. Outre l'information mesurée sur le suicide sur les voies ferrées et la sensibilisation des collaborateurs à ce thème, des mesures de construction se sont également avérées utiles. Les CFF poursuivront leurs efforts de prévention et mettront l'accent sur des mesures directement liées à l'exploitation ferroviaire.

Informations complémentaires

Plate-forme en ligne de l'OFSP :

Office fédéral de la santé publique OFSP > Thèmes > Santé humaine > Santé psychique > Dossiers politiques en faveur de la santé psychique > Plan d'action pour la prévention du suicide > Exemples pratiques

Colloque sur la prévention du suicide dans l'agriculture :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/services/veranstaltungen.html>

Dossier des CFF « Suicide sur les voies ferroviaires » :

https://news.sbb.ch/_file/10354/schienensuizide-auf-dem-netz-der-sbb.pdf

Renseignements

Office fédéral de la santé publique, Communication,
tél. : +41 58 462 95 05, media@bag.admin.ch

Office fédéral de l'agriculture, Esther Grossenbacher, tél. 058 462 26 04

Service de presse des CFF, tél. +41 51 220 41 11, press@sbb.ch



23450978

SORTEZ COUVERT ET GAGNEZ

Codes gagnants sur les préservatifs LOVE LIFE



Participer sur lovelife.ch



NE REGRETTE RIEN

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

AIDS-HILFE SCHWEIZ
AIDE SUISSE CONTRE LE SIDA
AIUTO AIDS SVIZZERO

SANTÉ SEXUELLE Suisse
SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz
SALUTE SESSUALE Svizzera

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.
CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
37/2018